



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 13
Procurations : 06

Séance du 26 janvier 2018

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Frédéric JUNG, Pia JUNGER, Patrick LUTZ, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL

Membres absents excusés :

Mme Justine HEITZ	a donné procuration de vote	à M. Michel URBAN
M. Philippe JUNGER	«	« à M. Yves OHLMANN
Mme Vanessa KLEIN-MARQUES	«	« à M. Patrick LUTZ
M. Rolph RIEDINGER	«	« à Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL
Mme Corinne ROEHLLY	«	« à Mme Pia JUNGER
Mme Martine SCHWACH	«	« à M. Pierre GROSS

M. Patrick LUTZ est arrivé vers 18 h 34 et a participé à la réunion à partir du point N°3.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2017
3. Communications diverses
4. Droits de préemption urbain
5. Personnel communal : création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet
6. Pétanque Club de la Zorn : loyer parcelle
7. Demande de Subvention au titre de l'investissement local (DSIL)
8. Réaménagement foncier : avis sur le choix du mode d'aménagement de Vendenheim, Bietlenheim, Geudertheim, Hoerd et Weyersheim avec extension sur le territoire de Brumath, Eckwersheim, Kurtzenhouse et Reichstett, du périmètre et des prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L121-1 du Code Rural et de la pêche maritime et L.211-1 du Code de l'environnement
9. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec extension du périmètre :
- avenant à la convention
10. Conseil Départemental : approbation de la convention d'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »
11. CCBZ : Charte de Mutualisation

Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose M. Michel URBAN, conseiller municipal délégué, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2017

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté *à l'unanimité*.

3. Communications diverses

a. Pierre GROSS

- 16/12/2017 : Réunion commission intercommunale « parcours de santé »
- 18/12/2017 : Fête de Noël – périscolaires
Conseil de Communauté/CCBZ
- 08/01/2018 : Bureau CCBZ
- 10/01/2018 : Vœux aux entreprises de la CCBZ
- 14/01/2018 : Cérémonie des vœux – accueil des nouveaux arrivants
- 19/01/2018 : Soirée en l'honneur du personnel communal et les forces vives de la commune
- 21/01/2018 : AG de l'AAPPMA (les Pêcheurs)
- 22/01/2018 : Rencontre avec Mme RUEFF, Sté SAMOP, projet « *pôle enfance* »

Agenda :

- 31/01/2018 : Réunion CCAS et Association Foncière
- 02/02/2018 : Conseil d'école (maternelle et élémentaire) – retour à la semaine des 4 jours ?
- 03/02/2018 : Repas de la Paroisse Catholique
- 06/02/2018 : Commission des Finances
- 16/02/2018 : Adjudication bois à la salle polyvalente – salle 2 – à 18 h 30
- 17/02/2018 : Bal carnavalesque (Foot)
- 18/02/2018 : Après-midi carnavalesque pour les enfants (PEEP)
- 24/02/2018 : Matinée « forêt »
- 2-3-4/03/2018 : Exposition des trophées des chasseurs organisée par la Fédération des Chasseurs
- 23/03/2018 : Réunion du Conseil Municipal

b. Michèle HEUSSNER-WESTHPAL

- 16/12/17 : Commissions réunies du Conseil des Jeunes de la Basse Zorn
- 18/12/17 : Fête de Noël du périscolaire
- 19/12/17 : Commission communication
- 06/01/18 : Permanence mairie
- 11/01/18 : Réunion de municipalité
- 14/01/18 : Vœux du Maire et réception nouveaux arrivants
- 19/01/18 : Soirée personnel et bénévoles
- 20/01/18 : Permanence mairie
- 22/01/18 : Réunion programmation pôle enfance

23/01/18 : Commission communication
24/01/18 : Commission forêt
25/01/18 : Réunion de municipalité
25/01/18 : Commission aménagement

c. Marianne PETER

29/12/17 : Noces d'or des époux Raymond KNIPPER
06/01/18 : 85 ans de Marie MUHL
11/01/18 : Municipalité suivie de la commission bâtiments
14/01/18 : Pot d'accueil des nouveaux arrivants
16/01/18 : Noces de Palissandre des époux Fernand et Berthe HELBRINGER
17/01/18 : RV assistante sociale en mairie
19/01/18 : soirée du personnel au Waldeck
22/01/18 : réunion ComCom
24/01/18 : Noces d'or des époux Robert et Germaine DIEBOLT
25/01/18 : Réunion du bureau de la MAPAD de Hoerdts suivie de la réunion municipalité

d. Béatrice TREIL

16/12/17 : Commission Parcours ludisme
18/12/17 : Noël périscolaire
Conseil communautaire + repas Noël
10/01/18 : Confection de fascines avec Alexis entrée Hoerdts
Vœux CCBZ
11/01/18 : Réunion municipalité
Commission Bâtiment
13/01/18 : Permanence mairie
14/01/18 : Accueil nouveaux arrivants
19/01/18 : Soirée récréative personnel communal
22/01/18 : Conseil communautaire
23/01/18 : Commission Information
24/01/18 : Commission Forêt-environnement
25/01/18 : Réunion municipalité
Commission Aménagement

e. Yves OHLMANN

11/01/18 : Réunion municipalité
11/01/18 : Commission Bâtiments
14/01/18 : Accueil des nouveaux arrivants
18/01/18 : Préparatif Fête de Noël du personnel communal
19/01/18 : Fête du personnel communal
20/01/18 : RDV relatif à la location de la salle polyvalente

f. Jean-Luc JOACHIM

11/01/18 : Commission bâtiment et des biens communaux
24/01/18 : Commission forêt et environnement
25/01/18 : Commission aménagement et fleurissement
11+25/01/18 : Réunion municipalité

Plusieurs rdv avec les entreprises pour préparer les travaux 2018.

4. Droits de préemption urbain

Ordre	Vendeurs/demandeurs	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie	Acquéreurs
01	SCI QUATUOR – Mme Jeannine KELLER 18, Rue du Moulin GEUDERTHEIM	18, Rue du Moulin	05-009	10,39 ares	Sté GB Patrimoine – Sté IMMOTTO 17, Rue du Traineau HOERDT
02	M. Malik MPONDO et Mme Déborah PASTPOR 10a, Rue des Primevères GEUDERTHEIM	10a, Rue des Primevères	43-731/224	6,70 ares	M. Valentin JAY et Mme Célia GEISSMANN 88c, Rue du Général de Gaulle REICHSTETT
03	M. et Mme Emile KELLER 35, Rue Hornwerck GEUDERTHEIM	« Lichtstoecke » Rue des Vignes	45-421/128	4,25 ares	M. et Mme Inal AZAL 6, Rue des Alouettes GEUDERTHEIM
04	SCI MSJ 9, Allée des Peupliers SOUFFELWEYERSHEIM	4e, Rue des Petits Champs	03-292/27	1,58 ares	M. et Mme FRICK 7, Allée Robert Théophile Debus SCHILTIGHEIM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e** :

** de ne pas faire valoir son droit de préemption* pour les déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Personnel communal : création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **d é c i d e** :

* la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} février 2018 pour les fonctions de :

- accueillir et renseigner le public sur place et/ou par téléphone
- gérer l'état-civil
- organiser et mettre en forme des documents administratifs
- suivre les demandes d'urbanisme
- aider à la préparation des réunions du Conseil Municipal
- gérer les locations de la salle polyvalente et bâtiment du Waldeck
- suivre les demandes de DICT
- mandater les factures
- émettre les titres de recettes
- et toutes les tâches liées au poste d'adjoint administratif polyvalent.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53. Dans ce cas, La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 347, indice majoré : 325.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Pétanque Club de la Zorn : loyer parcelle

L'Association « Pétanque Club de la Zorn » paie annuellement un loyer de 30,49 € pour la location d'une partie de la parcelle communale cadastrée section 36 N° 113. Ce montant à encaisser engendre plus de frais de gestion que ne représente réellement le loyer.

M. le Maire propose de surseoir à ce loyer à compter de l'exercice 2018 et de mettre la parcelle communale à disposition gracieuse de l'Association « Pétanque Club de la Zorn ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* *décide* de surseoir au loyer réclamé à l'Association « Pétanque Club de la Zorn » à compter de l'exercice 2018 et de mettre la parcelle communale à disposition gracieuse de ce club.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Demande(s) de Subvention au titre de l'investissement local (DSIL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *autorise M. le Maire* à transmettre les dossiers relatifs aux dispositifs financiers de la DSIL.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Réaménagement foncier : avis sur le choix du mode d'aménagement de Vendenheim, Bietlenheim, Geudertheim, Hoerdt et Weyersheim avec extension sur le territoire de Brumath, Eckwersheim, Kurtzenhouse et Reichstett, du périmètre et des prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L121-1 du Code Rural et de la pêche maritime et L.211-1 du Code de l'environnement

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- de l'étude d'aménagement,
- des procès-verbaux des réunions de la commission intercommunale d'aménagement foncier de VENDENHEIM, BIETLENHEIM, GEUDERTHEIM, HOERDT et WEYERSHEIM en date du 23 mai 2017 et du 13 décembre 2017,
- de la proposition de plan de périmètre,
- du rapport du commissaire enquêteur après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre.

Le conseil municipal, en application des articles L.121-14 et R.121-21-1 du Code rural et de la pêche maritime et après en avoir délibéré :

➤ *approuve* les propositions définitives de la commission intercommunale d'aménagement foncier de VENDENHEIM, BIETLENHEIM, GEUDERTHEIM, HOERDT et WEYERSHEIM énoncées lors de sa réunion du 13 décembre 2017 quant au mode d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier avec inclusion de l'emprise de l'ouvrage de l'autoroute A355, Grand Contournement Ouest de Strasbourg, entre le nœud autoroutier A4-A35 et le nœud autoroutier A352-A35, et quant au périmètre à l'intérieur duquel il sera appliqué, correspondant à une superficie à aménager d'environ 3 519 ha, dont environ 558 ha situés sur le territoire de la Commune de VENDENHEIM, environ 107 ha situés sur le territoire de la Commune de BIETLENHEIM, environ 632 ha situés sur le territoire de la

Commune de GEUDERTHEIM, environ 676 ha situés sur le territoire de la Commune de HOERDT, environ 1 088 ha situés sur le territoire de la Commune de WEYERSHEIM ainsi qu'une extension d'environ 229 ha situés sur le territoire de la Commune de BRUMATH, environ 81 ha situés sur le territoire de la Commune d'ECKWERSHEIM, environ 45 ha situés sur le territoire de la Commune de KURTZENHOUSE et environ 103 ha situés sur le territoire de la Commune de REICHSTETT ;

➤ ***prend acte et approuve*** les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du Code rural et de la pêche maritime et L.211-1 du Code de l'environnement visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors des réunions de la commission intercommunale d'aménagement foncier du 23 mai 2017 et du 13 décembre 2017 ;

➤ ***propose*** en conséquence que soit ordonnée la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur les communes de VENDENHEIM, BIETLENHEIM, GEUDERTHEIM, HOERDT et WEYERSHEIM avec extension sur le territoire des Communes de BRUMATH, ECKWERSHEIM, KURTZENHOUSE et REICHSTETT dans le périmètre fixé comme suit :

Commune de VENDENHEIM :

Section 1 : n° 1 à 6, 53, 56, 60, 62, 89, 90

Section 17 : n° 61, 64, 80

Section 27 : n° 13, 14, 52, 53, 55 à 62, 64, 66 à 68

Section 28 : n° 48, 109 à 135, 172, 174, 176, 177, 179, 180

Section 30 : n° 5 à 9, 11

Section 31 : n° 19, 20, 22, 23, 28, 30, 32, 34, 36 à 55

Section 44 : n° 1 à 139, 141 à 148, 150 à 287

Section 45 : n° 2 à 17, 64 à 78, 83, 84, 87 à 99, 102 à 110, 114 à 116, 118 à 129, 140 à 168, 170 à 198, 200 à 249, 253 à 262, 276, 277, 280, 281, 289, 290, 327 à 352, 483

Section 46 : n° 1 à 3, 6 à 16, 71, 72, 138 à 152, 163 à 168, 170 à 207, 218 à 228, 230 à 244, 251, 252, 439, 440, 915, 1044 à 1047, 1060, 1061

Section 51 : n° 22 à 60, 76 à 115, 149 à 151, 153 à 170, 172 à 175, 177 à 181, 215, 216, 229, 245, 246, 551, 552, 638 à 642

Section 55 : n° 13, 16 à 31, 40, 41, 58 à 142, 145, 147 à 156, 160 à 166, 170, 175, 182 à 185, 189, 190, 201, 203, 223, 230 à 232, 251 à 253, 268 à 271, 276, 277

Section 56 : n° 1 à 39, 41 à 47, 49, 50, 52 à 59, 63 à 123, 125 à 185, 187 à 189, 191 à 194, 196 à 201, 203 à 215, 217 à 237, 239 à 262

Section 57 : n° 11 à 89, 93 à 106, 108 à 120, 122, 124 à 136, 144 à 150, 152 à 159, 162 à 175, 180

Commune de BIETLENHEIM :

Section 10 : n° 146 à 157, 261 à 263

Section 13 : n° 1 à 36

Section 14 : n° 22 à 29, 31 à 90, 92, 95 à 98

Section 15 : n° 1 à 20, 85 à 102, 113, 119 à 122, 125 à 165, 167 à 202

Section 16 : n° 1 à 56, 125 à 183, 188, 193, 195 à 261

Section 17 : n° 50 à 56, 59, 109

Commune de GEUDERTHEIM :

Section 14 : n° 137 à 142, 222, 223, 339, 340, 344

Section 17 : n° 1 à 8, 10 à 24, 30 à 32, 45 à 51, 57 à 66, 68, 70 à 73, 84 à 117, 202 à 217, 250 à 260, 262, 264 à 271, 278, 279, 281 à 283, 286 à 405, 407 à 443

Section 18 : n° 6 à 50, 97 à 99, 110 à 138, 162 à 178, 190 à 209, 211, 212, 275 à 297, 302 à 305, 308 à 310, 313, 317, 318, 323 à 327, 329 à 380, 382 à 386, 389, 390
Section 26 : n° 1 à 11, 16, 18 à 22, 49 à 57, 73 à 90, 92 à 98, 103 à 107, 112 à 117, 203, 204, 210 à 213, 217 à 222, 224 à 274, 277, 283, 285 à 287, 292 à 301, 304 à 316, 318 à 385, 387 à 436
Section 36 : n° 9, 11, 12, 19, 21, 32, 33, 37, 44, 45, 63 à 73, 86, 114, 121
Section 37 : n° 1, 23
Section 39 : n° 1 à 48, 61 à 79, 82 à 99
Section 41 : n° 1 à 34, 36, 37, 39 à 119, 223 à 290, 292 à 397, 400 à 409, 412, 414 à 418, 423, 440, 441, 531, 532
Section 42 : n° 1 à 105, 112, 119, 121, 122, 131, 139 à 189, 191 à 197, 199 à 350
Section 43 : n° 9 à 121, 136 à 141, 182 à 218, 269 à 299, 313 à 334, 336 à 342, 344 à 347, 351, 352, 357 à 361, 363, 366, 368, 399, 463 à 484, 486 à 497, 499, 501 à 503, 557, 558, 670, 793 à 796, 798
Section 44 : n° 71 à 101, 112, 121 à 141, 160 à 245, 252, 253, 255, 258, 270, 274, 307 à 313, 339, 341, 342, 404, 405, 487 à 532
Section 45 : n° 1 à 84, 87 à 92, 138 à 140, 144 à 147, 149 à 190, 192 à 210, 215 à 224, 226, 232, 233, 264, 354, 355, 371 à 382

Commune de HOERDT :

Section 14 : n° 144, 148 à 151, 160, 163, 166 à 169, 172 à 174, 176 à 178, 214 à 227, 256, 260, 264, 275, 284, 286, 287, 295, 666 à 677, 679 à 681, 683, 684, 686, 687, 689, 690, 692, 693, 695, 696, 698, 700, 702, 704, 706, 708 à 714, 760, 762, 764, 766, 768, 795 à 800
Section 15 : n° 1, 22, 23, 46, 49 à 53, 55 à 61, 71 à 94, 105 à 111, 115 à 117, 135 à 142, 144 à 146, 168, 178, 180 à 195, 198, 199, 209, 211 à 214, 219 à 221, 225, 226, 229, 230, 253 à 266, 273 à 298, 300, 302 à 444, 447, 454, 456 à 459
Section 23 : n° 1 à 72, 198, 200, 201, 203, 204, 206, 207
Section 25 : n° 1 à 189
Section 26 : n° 1 à 8, 10 à 47, 50 à 60, 62 à 94, 96 à 148, 156 à 189, 195 à 201, 203, 204, 206 à 216, 223 à 256
Section 27 : n° 1 à 178
Section 28 : n° 1 à 64, 70, 78 à 84, 91, 93 à 95, 103, 104, 110 à 120, 122, 125, 130, 132, 133, 137 à 142, 153 à 156, 177 à 194, 199 à 204, 206 à 209, 212 à 214, 216 à 222, 224, 226 à 408
Section 29 : n° 1 à 33, 42 à 44, 47, 52, 62, 63, 66 à 79, 99 à 108, 110, 123 à 143, 153 à 233, 236, 239 à 242, 246 à 249, 251 à 349
Section 30 : n° 18 à 25, 36, 37, 42, 43, 45 à 47, 61, 62, 70 à 86, 262, 263, 265 à 269, 272 à 274, 281, 642 à 655, 709 à 808
Section 31 : n° 1, 2, 4 à 17, 26 à 33, 35 à 104, 107 à 166, 168 à 175, 177 à 189, 191 à 220
Section 32 : n° 22 à 102, 105, 107 à 130, 132 à 166, 168 à 238
Section 33 : n° 1 à 12, 16 à 51, 67 à 163, 166 à 170, 173 à 183, 185 à 190, 192
Section 35 : n° 80, 81, 88 à 124, 127 à 138, 200, 209, 210, 214, 263, 332, 334, 336, 338, 340, 342, 441 à 452
Section 36 : n° 62 à 102, 105, 106, 108, 110 à 112, 117 à 121, 124 à 295, 334 à 363, 366, 368, 369, 371 à 377, 380 à 389, 391 à 393, 395 à 398, 401 à 420, 425
Section 37 : n° 19 à 48, 50, 53 à 74, 76 à 79, 83 à 85, 89, 93 à 100, 102 à 140, 150 à 160, 171, 174 à 184, 187, 190 à 196, 198, 200 à 273
Section 43 : n° 139, 166 à 168, 313, 316, 317, 332 à 339, 346 à 349
Section 57 : n° 32, 45
Section 59 : n° 1 à 28, 30, 31, 33 à 94, 134 à 153, 156 à 162, 164 à 230, 232 à 235, 237 à 268, 271 à 278, 280 à 293, 296 à 309, 316 à 329
Section 60 : n° 70 à 110, 112 à 158, 160 à 164, 166 à 185, 187 à 219, 223 à 229, 232 à 233
Section 61 : n° 168, 170 à 172, 180, 191 à 216, 218 à 220, 222, 231, 241 à 245, 260, 262, 330 à 341, 343 à 351

Section 62 : n° 1 à 16, 248 à 290, 292 à 298, 300 à 319, 321 à 326, 328 à 353, 355 à 384, 395 à 402, 408 à 412, 415 à 417, 421, 425, 428 à 430, 435, 440, 441, 443 à 444, 447 à 449, 451, 453, 456, 458, 461, 465

Section 64 : n° 1 à 8, 10 à 130, 151 à 173

Section 65 : n° 1 à 21, 23 à 28, 52 à 88, 91 à 103, 113 à 123, 127 à 142, 146 à 150, 153 à 161

Commune de WEYERSHEIM :

Section 25 : n° 16, 27

Section 72 : n° 80, 81, 84 à 102, 105, 126, 127

Section 73 : n° 15 à 153, 181, 199 à 205, 215 à 225, 249 à 258, 260, 271 à 408, 410 à 417, 419 à 421, 432, 433

Section 74 : n° 1 à 162, 170, 171, 211 à 273, 276 à 278, 280, 281

Section 75 : n° 10 à 145, 164 à 166, 168 à 173, 175 à 179

Section 76 : n° 15 à 43, 50 à 85, 138 à 141

Section 77 : n° 29 à 133, 136 à 138, 140, 142 à 145

Section 78 : n° 1 à 30, 36 à 54, 82, 84, 85, 98 à 163, 167 à 169, 185 à 191, 193 à 201, 204, 205

Section 79 : n° 1 à 84, 96 à 118, 125 à 220, 222 à 229, 231 à 240, 243, 244, 270, 271

Section 80 : n° 1 à 19, 29 à 133, 166 à 170, 172, 175, 176, 181, 196 à 203

Section 82 : n° 4 à 6, 29 à 37, 46 à 66, 69 à 73

Section 83 : n° 15 à 96, 173, 175 à 179, 223 à 317, 323 à 335, 337 à 345, 348, 349, 399, 401, 472

Section 84 : n° 1 à 122, 124 à 167, 169 à 223, 227 à 237, 243 à 246, 252 à 274, 276 à 284

Section 85 : n° 6 à 95, 97 à 118, 120 à 128, 176 à 181, 187 à 258, 260 à 262, 270 à 273, 315 à 329, 331 à 335, 338, 339, 342, 343, 347, 349, 352, 357, 360 à 363, 417, 418, 425, 431, 432, 442, 444 à 456, 484, 485

Section 87 : n° 1 à 41, 45 à 62, 64 à 75, 77 à 122, 124 à 306, 318 à 372, 375 à 454, 640 à 651, 660, 663, 666 à 668, 688 à 691, 723 à 728, 730, 738 à 743

Section 88 : n° 1 à 11, 198 à 215, 225

Commune de BRUMATH :

Section 64 : n° 25 à 117, 119 à 212, 225 à 240

Section 65 : n° 1 à 10, 12 à 80, 82 à 213, 227 à 243

Section 66 : n° 253, 258

Section 75 : n° 200

Section 76 : n° 1 à 53, 59 à 94, 107 à 144, 156, 158 à 164, 166 à 168

Section 77 : n° 1 à 15, 18 à 205, 212 à 234

Section 78 : n° 1 à 41, 55 à 133, 156 à 180, 182 à 189

Section 89 : n° 4 à 53, 74 à 98, 127 à 157, 160, 162, 164 à 168

Section 98 : n° 13

Section 99 : n° 249 à 292, 463 à 466

Section AD : n° 336, 337

Commune d'ECKWERSHEIM :

Section 29 : n° 123 à 135, 137 à 140, 142 à 152, 160 à 180, 403 à 407, 833, 945, 946, 963 à 966, 972

Section 35 : n° 11, 20 à 89, 155 à 164, 166, 171

Section 36 : n° 85 à 90, 98 à 110, 131 à 134

Commune de KURTZENHOUSE :

Section 16 : n° 439 à 471, 473 à 505, 508 à 629, 652 à 659, 662, 688 à 690, 692, 696 à 738

Commune de REICHSTETT :

Section 21 : n° 34, 37, 50, 52, 90 à 92, 94 à 96

Section 22 : n° 3 à 5, 9, 10, 12, 13, 20, 44 à 46, 52, 80 à 82, 87 à 90, 122 à 129, 132 à 143

Section 24 : n° 2, 4 à 41, 46 à 70, 72 à 79, 82 à 94, 99 à 116, 163 à 185, 478 à 492, 516 à 521, 531 à 537, 547, 592 à 597, 601, 606, 607, 649 à 657, 684, 685, 689, 696, 701, 702, 708, 790 à 795

Section 25 : n° 2 à 14, 37 à 40, 43 à 49, 227, 229, 231, 238, 268, 500, 501, 506, 507, 579, 592 à 597

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec extension du périmètre : avenant à la convention

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à l'heure actuelle, la Commune télétransmet les documents administratifs, à savoir : les délibérations, les arrêtés et les documents budgétaires via un opérateur de transmission homologué par le Ministère de l'Intérieur.

Dans un souci constant d'évolution, M. le Maire explique que les marchés publics peuvent également être télétransmis de cette manière générant un gain de temps, de papier et de frais postaux.

L'avenant N°2 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité permettra ainsi à la commune de télétransmettre les marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

** décide d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant N°2 permettant à la Commune de Geudertheim la télétransmission des marchés publics soumis au contrôle de légalité.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. Conseil Départemental : approbation de la convention d'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Grand-Est, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidée l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10 000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes.

Le Département du Haut-Rhin assure la coordination du groupement de commandes à compter du 1^{er} septembre 2017. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du

marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme, à savoir jusqu'au 31 août 2019. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **approuve** la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe
- **autorise Monsieur le Maire** à signer la convention d'adhésion
- **autorise Monsieur le Maire** à signer la charte d'utilisation

ADOpte A L'UNANIMITE

11. CCBZ : Charte de Mutualisation

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la charte de mutualisation adopté par la Communauté de Communes de la Basse Zorn le 18 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la charte de mutualisation de la Communauté de Communes de la Basse Zorn.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 26 janvier 2018
Le Maire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 13
Procurations : 06

Séance du 26 janvier 2018

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Frédéric JUNG, Pia JUNGER, Patrick LUTZ, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL

Membres absents excusés :

Mme Justine HEITZ	a donné procuration de vote	à M. Michel URBAN
M. Philippe JUNGER	«	«
Mme Vanessa KLEIN-MARQUES	«	à M. Yves OHLMANN
M. Rolph RIEDINGER	«	«
Mme Corinne ROEHLLY	«	à M. Patrick LUTZ
Mme Martine SCHWACH	«	à Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL
		à Mme Pia JUNGER
		à M. Pierre GROSS

Divers

- **Adjudication bois** : elle est fixée au vendredi, 16 février 2018 à 18 h 30
- **Inondations de courant janvier 2018** : la situation a été gérée au mieux et au plus proche des administrés.
- **Problème informatique à la mairie** : lundi, 22 janvier 2018, le service administratif a rencontré un problème informatique lié au disque dur et au réseau.
- **Rue du Général de Gaulle** : Le marché/travaux du réseau d'eau a été attribué, le marché de travaux de voirie, à la charge de la commune, sera publié dans les meilleurs délais.
- **Fibre optique** : projet en cours
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal** : vendredi, 23 mars 2018 à 18 h 30.

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 26 janvier 2018
Le Maire

